

## SEANCE DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC - Benoît MARCOUL - Patrice BES - Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE - Delphine CALICIS

Représentés :

Catherine ESQUEVIN a donné procuration à Patrice BES

Jacqueline GASSIN a donné procuration à Benoît MARCOUL

Absent : Adeline GATIMEL - Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Corinne CADARS

Secrétaire : Delphine CALICIS

Compte rendu de la réunion du 29.03.2018 : approuvé à l'unanimité

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° 20.2018)**

M. le maire présente la liste des subventions accordées en 2017 et demande au conseil s'il souhaite les reconduire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les subventions comme suit :

• S.A.D. (aides ménagères)	250 €
• Lire à CAHUZAC	500 €
• Comité d'animation cahuzacois	1 500 €
• CAC (feu d'artifice)	1 600 €
• Chorale Chante Vère	310 €
• Ass. CAHUZAC TORMAC	310 €
• Comité de Jumelage	310 €
• Comité Social du Personnel	880 €
• Amicale Sapeurs Pompiers	610 €
• UNRPA	230 €
• Société de Pêche	70 €
• Société de Chasse	60 €
• Football Club	1 000 €
• Anciens Combattants	230 €
• Association Los Caminaires	150 €
• Foyer laïque	350 €
• Opéra Soleil	310 €
• VTT La Grande Vadrouille	310 €
• Au fil du temps	310 €
• Association aux Mille et une danses	310 €
• Ass la petite friperie	310 €
• Opéra soleil 10 ans	666 € subvention exceptionnelle

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (N° 21.2018)**

Suite à la réunion du 29.03.2018,

M. le maire présente la proposition de budget primitif,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : 1 317 404.79 €

SECTION INVESTISSEMENT : 981 115.14 €

Avec comme programmes

- Achat matériel atelier	6 396 €
- Panneaux	5 000 €
- Logiciels	2 787 €
- voirie	202 282 €

- Entrée village	23 178 €
- Fenêtres mairie	11 964 €
- Eglise et croix	11 806 €
- Achat terrain	107 845 €
- Travaux chapelle	15 380 €
- Presbytère	300 070 €
- Cimetières	40 697 €
- Adressage	20 000 €
- Tableau Granéjous	5 100 €
- Numérisation état civil	1 200 €

### **ACHAT TERRAIN BOUDET (N° 22-2018)**

Suite à la réunion du 19.12.2017,

Suite à la proposition d'acheter le terrain au prix de 15 € le m<sup>2</sup>,

Suite au mail des consorts BOUDET acceptant la proposition de la commune,

Le conseil municipal, après délibération,

- accepte d'acheter la parcelle H 326 sise à « L'escalfadou » d'une superficie de 52 a 54 ca au prix de 80 000 €

- autorise M. le maire à signer l'acte d'achat,

- charge M. le maire de contacter le notaire.

Tous les frais sont à la charge de la commune. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

### **CESSION BANDE TERRAIN ARZAC (N° 23-2018)**

Lors d'une précédente réunion, il avait été admis que Mme Vidal propriétaire à Arzac donne à la mairie une bande de terrain destinée à améliorer la visibilité dans le virage non loin de l'église.

Vu le plan de bornage de SARL AXIAP de Gaillac stipulant que les parties f, g et h de la parcelle D 1062 d'une superficie totale de 121 m<sup>2</sup> sont cédées à la commune pour agrandissement du virage,

Le conseil municipal, après délibération,

- accepte la cession de Mme VIDAL à la commune d'une superficie de 121 m<sup>2</sup>,

- autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à cette cession à la commune par Mme VIDAL,

- prend en charge les éventuels frais d'acte.

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES (N° 24-2018)**

Suite à la démission de M. ROZIERES titulaire de la commission appel d'offres,

Vu que Mme CADARS Corinne est suppléante,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP) prévoyant qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, nomme Mme CADARS Corinne titulaire de la commission d'appel d'offres et M. BES Patrice suppléant.

### **AVANCEMENT GRADE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (N° 25-2018)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil, après en avoir délibéré, sur la proposition de M. le maire

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31.01.2017 par délibération n° 02.2017

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34;

VU les décrets susvisés,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit pour l'année 2018 :

**POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES :**

FILIERE TECHNIQUE

NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1

FILIERE ANIMATION

NOUVEAUX GRADES	EFFECTIF TEMPS COMPLET	EFFECTIF TEMPS NON COMPLET
Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0

Les autres filières et autres grades sont inchangés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de CAHUZAC SUR VERE, chapitre 012.

**DELIBERATION ADRESSAGE (N° 26-2018)**

Vu la délibération du 27.04.2017 n° 31.2017 qui doit être annulée,

Vu les modifications apportées aux noms de rues,

Considérant qu'il est nécessaire de valider la liste des nouveaux noms de rues,

Après délibération, le conseil municipal approuve la liste des noms de rues annexée à la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Marché gourmand : Pour éviter un double jeu d'écritures destiné à payer le groupe musical qui interviendra pour animer le marché gourmand (ce paiement transitait jusqu'à présent par le biais d'une association qui recevait une subvention municipale) il est décidé que la facturation sera faite directement à la mairie de même
- Lire à Cahuzac : Le conseil municipal cette année encore, participera à l'excellente initiative « Lire à Cahuzac ». La commune prendra directement en charge le coût des intervenants, coût qui sera connu et voté lors d'un prochain conseil
- Aménagements rue de l'église, place de Maar et environs de cette place : Quelques habitants de ce quartier s'étaient mobilisés pour demander à ce que tous les arbres du square soient coupés pour des raisons diverses (feuilles, déjections de chiens, augmentation de places de parking). Les élus en charge de ce programme, après avoir revisité les lieux, vu la beauté de ces arbres dont un a été planté pour commémorer le jumelage avec la ville de MAAR en Allemagne, proposent au conseil non seulement de laisser ces arbres en place mais de les protéger par la pose d'une barrière rigide munie d'un portillon. Dans le milieu de ce square un banc sera positionné pour que tout un chacun puisse aller se ressourcer à l'ombre et dans un calme absolu. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.
- Travaux dans les clochers : L'entreprise BODET spécialiste de l'art campanaire dans sa globalité, que nous avons mandatée depuis plus d'une année pour refaire tout le circuit électrique des cloches et de l'horloge est enfin intervenue. Ils ont posé toutes les protections électriques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble campanaire, et arrangé l'horloge, qui donnait depuis plusieurs mois une heure approximative.
- Pour le clocher d'Arzac un boîtier électrique homologué sera posé dans quelques jours par la même société.
- M. Bès signale une vitesse excessive des usagers de la route au niveau du giratoire de l'école. Cette remarque a été faite très souvent auprès de la DDT et la réponse est toujours la même, à savoir que le dessin de ce giratoire correspond aux normes de sécurité.
- Désherbants : Cette année encore, l'utilisation d'un herbicide est autorisée dans les cimetières. Nous attendons beaucoup de la mise au point d'un matériel efficace pour nous doter de celui-ci. En

attendant cette merveille, nous redisons aux habitants de la commune de jouer eux-mêmes le rôle de nos employés municipaux en arrachant les herbes qui les gênent.

- M. le Maire est convoqué ce jeudi 19 avril chez le notaire Me BRUNET à Cordes pour signer l'acte définitif d'acceptation du leg fait par Mme Charlotte CROS à la mairie de Cahuzac
- Encore une incivilité sur la route d'accès à Arzac, où des pneus ont été déposés en bordure des poubelles. Au près de la station d'épuration rte de vieux un tas d'encombrants vient d'être jeté.
- Pour l'étude financière de la maison Astrolable M. le Maire propose de solliciter 2 banques pour connaître leur ressenti et ainsi permettre d'affiner le coût global de construction du projet.
- prochaine réunion : non fixée.

(Séance levée à 22 h)